

Conditions particulières de vente du Domaine de Beg Porz

Les présentes conditions particulières de vente complètent les Conditions Générales de Vente du Domaine de Beg Porz. Cette version du 19 décembre 2023 annule et remplace les versions antérieures. Elles sont modifiables à tout moment sans préavis.

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute demande de réservation est à formuler auprès du Domaine de Beg Porz au moyen du [bulletin d'inscription](#) disponible sur simple demande. Un devis peut être préalablement demandé en remplissant [ce formulaire](#). Les réservations peuvent également s'effectuer via la [vente en ligne](#).

2. ADHÉSION

Les séjours au Domaine de Beg Porz, association Loi 1901, sont ouverts à tous, à condition d'avoir réglé son adhésion annuelle. L'adhésion est demandée avec le premier séjour de l'année en cours. Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre. Une nouvelle adhésion vous sera demandée pour tout séjour dans un autre village de l'AVMA ou de Cap France. L'adhésion et les éventuels frais de dossier ne sont pas compris dans nos tarifs. En aucun cas, ils ne sont remboursés.

3. ARRIVÉE / DÉPART

L'arrivée s'effectue habituellement le dimanche à 17h00. Les logements doivent être libérés à 9h00 le jour du départ. Si vous arrivez avant 17h00, les logements ne seront peut-être pas disponibles mais la réception est ouverte. En cas d'arrivée après 18h30, merci de prévenir le secrétariat au 02 98 71 07 98 de votre heure d'arrivée approximative.

4. LA FORMULE HÔTELIÈRE EN PENSION COMPLÈTE COMPREND :

- L'hébergement en chambre double ou twin (un supplément est demandé pour la chambre individuelle), comprenant un lit double (140x190 ou 160x200) ou 2 lits simples (80x190 ou 90x200), une salle de douche avec wc, une télévision. Les lits sont faits avant l'arrivée. Les serviettes de toilette sont fournies, avec un changement possible en cours de séjour.
- L'entretien de la chambre est à votre charge durant votre séjour. Le jour de votre départ, il vous est demandé de déposer les serviettes et les draps de lit, en boule au pied du lit. Ménage quotidien sur demande avec supplément.
- La restauration : le petit-déjeuner est servi en buffet. Le déjeuner et le dîner sont servis en salle, vins et cidre à discrétion. Le café est offert le midi. Possibilité d'emporter un pique-nique sur réservation. La 1ère prestation est le dîner. Le dernier jour, la dernière prestation est le déjeuner (sauf en juillet et en août : départ dans la matinée avec un panier-repas).

5. LA FORMULE HÔTELIÈRE EN DEMI-PENSION COMPREND :

- Les services et prestations prévus dans la pension complète à l'exception d'un déjeuner ou d'un dîner par jour.

6. LA FORMULE GITE COMPREND :

- L'hébergement comprend : en rez-de-jardin, une cuisine équipée (four micro-ondes, réfrigérateur, plaques électriques, lave-vaisselle, aspirateur) et 1 chambre pour 2 personnes (1 lit double 160x200) avec télévision, salle de bain et WC. À l'étage : 2 chambres de 2 personnes (2 lits de 90x200) avec, chacune, télévision, une salle de bain et WC. Chaises, table et parasol sur terrasse privative. Laverie commune avec lave-linge et sèche-linge. Local de rangement commun pour planches à voile et vélos. Nos quatre gîtes sont de confort, d'équipement et de surface identiques.
- L'entretien du gîte est à votre charge durant votre séjour et le jour de votre départ (sauf pour les options Confort Plus et Ménage Fin de séjour).
- Les charges (eau et électricité) sont comprises dans nos tarifs, dans le cadre d'une utilisation normale.
- Le choix d'une formule Confort Plus ou Ménage Fin de séjour détermine et engage le client sur le nombre de pièces à faire nettoyer par notre équipe. Les chambres non occupées peuvent être fermées sur demande du client.

7. L'ANIMATION COMPREND :

L'accès aux équipements de loisirs, activités en journée et en soirée selon le programme établi chaque semaine. En basse saison, le programme d'animation est allégé. Les animations faisant intervenir des prestataires extérieurs ne sont incluses que pour les séjours de groupes constitués. Le *Club des Pirates* propose des animations spécifiques et adaptées aux enfants de 4 à 10 ans en juillet et en août. Il est accessible gratuitement et réservés aux résidents du Domaine.

8. LE CENTRE NAUTIQUE

Les activités du centre nautique sont ouvertes à toutes et tous, vacanciers du Domaine ou non. Les résidents du Domaine de Beg Porz bénéficient de tarifs préférentiels, sur réservation préalable, pour les activités « stages de 3 ou 5 demi-journées » proposées par le Centre Nautique.

9. LA PISCINE ET LE SPA

La piscine est couverte et chauffée. L'accès à la piscine est gratuit et réservé exclusivement aux résidents après signature du règlement intérieur ou sur autorisation expresse de la Direction. Elle est ouverte de 9h30 à 19h30, sauf exceptions. Le bassin et la baignade ne sont pas surveillés. L'utilisation par des mineurs est sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs majeurs. L'accès est réservé en maillot de bain, et est interdit au porteur de short, ainsi que de palmes, masque et tuba. Le Spa est accessible dans les mêmes conditions que la piscine. Son utilisation est réservée aux personnes de 16 ans ou plus.

10. MODALITÉS DE PAIEMENT

Votre réservation est définitive à réception de notre confirmation écrite après avoir reçu votre bulletin d'inscription accompagné de l'acompte de 30% du montant total du séjour, plus l'adhésion et les frais de dossier éventuels et, le cas échéant, le montant de la prime d'assurance. Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de la part du Domaine de Beg Porz. Si la réservation intervient dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement total du séjour sera exigé lors de l'inscription. Tout retard dans les versements peut être considéré comme une annulation de séjour. Les règlements par chèques sont à libeller à l'ordre du « Domaine de Beg Porz ».

Sont acceptés sous conditions, les règlements particuliers suivants :

- par Chèques-Vacances ANCV : si les talons de chèques sont joints. Aucun remboursement n'est consenti. Les chèques-vacances doivent être transmis au plus tard 30 jours avant le séjour, éventuellement sous pli recommandé.
- par Bons-Vacances MSA : la valeur globale doit être communiquée au plus tard 30 jours avant le séjour. Elle peut être déduite du solde si le bon-vacances est perçu au profit du Domaine de Beg Porz. L'adhérent MSA bénéficiaire est tenu de fournir le document ad hoc le jour de l'arrivée.
- par Bons-Vacances CAF : l'allocataire bénéficiaire de cette aide aux vacances doit en informer le Domaine de Beg Porz au moment de la réservation qui vérifie le montant de l'aide et les modalités particulières dans la base de données VACAF. L'aide financière octroyée par la CAF est versée exclusivement au Domaine de Beg Porz au plus tard 60 jours après le séjour. En prévision de ce versement, elle est déduite du montant du solde dû par le client 30 jours avant l'arrivée.

11. REMISES & RÉDUCTIONS TARIFAIRES

Les remises accordées sont modifiables à tout moment, sans préavis.

En formule hôtelière, la remise s'applique uniquement sur le forfait pension complète ou demi-pension. En formule gîte, elle s'applique uniquement sur le forfait location. La remise est déduite sur présentation d'un justificatif d'adhésion ad hoc et n'est pas cumulable avec une autre remise ou offre promotionnelle. En règle générale, sauf exceptions, la remise est de 10% pour les séjours en famille ou en individuel. En séjour de groupe, sous réserve que l'ensemble des participants soient adhérents au partenaire, la remise appliquée est de 5%.

Aucune remise n'est accordée sur les séjours en colonie de vacances ou en séjour de classe de mer ou sur les prestations du centre nautique.

Une remise MSA est accordée aux adhérents de la Mutualité Sociale Agricole et aux Comités d'Entreprises des entreprises agricoles.

Dans le cadre des partenariats signés par Cap France, une remise est accordée aux adhérents des fédérations sportives FFRP, Club Vosgien, FFCT sur présentation de la licence en cours de validité ; une remise est également accordée aux adhérents des autres partenaires dont la liste est disponible ici : <https://capfrance-vacances.com/page/partenaires>

12. PENALITÉS DE RETARD - INDEMNITÉ DE RECouvreMENT

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, au taux mensuel de 1 %, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

13. TAXE DE SÉJOUR

Voir Conditions générales de vente

14.DÉSISTEMENT, ANNULATION

Voir Conditions générales de vente

15.ASSURANCE ANNULATION RAPATRIEMENT

Voir Conditions générales de vente

16.CAUTION

Pour les séjours en gîte, une caution par chèque vous sera demandée à votre arrivée, et vous sera restituée uité à dix jours après votre séjour, sous réserve que votre logement soit laissé propre, que le matériel et le mobilier soient au complet et que la(les) clé(s) du logement et le matériel prêté soient remis à l'accueil. En cas de départ nocturne ou anticipé sans possibilité d'état des lieux, cette caution sera renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage (tarif « Ménage de fin de séjour 3 chambres » majoré de 50% minimum), réparation ou remplacement du matériel manquant. La décision d'un départ sans état des lieux équivaut à accepter que le Domaine de Beg Porz retienne tout ou partie de cette caution. Le ménage de fin de séjour est inclus d'office dans les séjours en pension complète ou demi-pension.

17.INVENTAIRE / ÉTAT DES LIEUX

Un inventaire des objets et du matériel contenus dans le gîte sera effectué par le client à son arrivée. Toute réclamation devra être faite dans les deux heures après la remise des clés. Le client sera responsable des objets portés sur l'inventaire et sera tenu de rembourser les prix des objets détériorés et si nécessaire leur remise en état. Le client devra signaler immédiatement toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour. Le client s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée (sauf pour les options Confort Plus et Ménage Fin de séjour). À son départ, un inventaire sera effectué conjointement avec un représentant du Domaine de Beg Porz.

18.AIDE AUX VACANCES

Votre Caisse de MSA, votre CAF ou Caisse de Retraite Complémentaire accorde peut-être des aides aux vacances. Contactez votre organisme pour connaître les conditions à remplir. Une attestation de séjour et du prix payé peut vous être remise sur demande.

19.ANIMAUX

Seuls les animaux domestiques de moins de 10 kg sont acceptés. Pour éviter toute contestation, il est indispensable de nous signaler, au moment de votre réservation ou avant votre arrivée, la présence d'un animal et d'en acquitter le forfait correspondant. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas admis en salle de restaurant et doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne sont pas nourris. Ils doivent être vaccinés et identifiés, le propriétaire doit pouvoir le justifier. Les animaux réputés dangereux (notamment les chiens de catégories 1 et 2) et/ou non considérés comme des animaux de compagnie ne sont pas acceptés. Les chiens-guides sont admis gratuitement.

20.NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre d'occupants dépasse la capacité indiquée dans la réservation et sans accord préalable, le Domaine de Beg Porz se réserve le droit de rompre le contrat immédiatement ou de recevoir une majoration.

21.OCCUPATION DES LOCAUX LOUÉS

La location conclue ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord préalable du Domaine de Beg Porz. Le client devra en assurer le caractère paisible et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il est tenu de se conformer au règlement intérieur. Le locataire en titre est responsable des troubles et/ou nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou attente à l'intégrité des installations, il est mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, ou au séjour de tous les résidents, sans préjudice des demandes en réparation que le Domaine de Beg Porz et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

22.DOMMAGES

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers et immobiliers qui garnissent le gîte engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Le client est tenu de signaler toute panne ou anomalie constatée. Le client et les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite s'engagent à respecter l'environnement (plantations, ...) et à laisser les alentours propres (papiers, mégots, ...).

23.RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Domaine de Beg Porz, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de : vol, perte, dégradation ou dommage corporel, de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Il appartient aux clients de souscrire une assurance adaptée. Il en est de même en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques.

24.RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Titre VI du décret d'application 94-490 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992. Les brochures et dépliants ne sont pas contractuels. Seuls les prix mentionnés à la réservation ont une valeur contractuelle pour l'exécution des contrats. Leur modification éventuelle est soumise aux dispositions légales de la réglementation en vigueur. Le texte du décret d'application 94-490 est disponible sur simple demande écrite.